

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 novembre 2011

CP 11/11-31

L'an deux mil onze, le 28 novembre à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Descazeaux et Marty ;

Etaient excusés : MM. Cambon, Moignard et Lavabre.

AIDE DU DEPARTEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ANIMATION ET DE SUIVI D'O.P.A.H. COMMUNE DE MOISSAC, COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS GARONNE ET GASCOGNE et SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

I - RAPPEL

Lors du budget primitif de 1985, l'Assemblée Départementale a décidé de participer au financement des programmes intercommunaux de développement et d'aménagement mis en œuvre dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat - O.P.A.H.

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation du patrimoine immobilier privé, dont l'objectif est la revitalisation socio-économique d'un secteur géographique en milieu rural ou d'un centre urbain.

Cette procédure se traduit par une convention d'opération entre les Communes, l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Les Communes désignent des équipes opérationnelles chargées d'assurer l'information, l'animation et les suivis d'opération :

- information générale des habitants (réunions, expositions, visites, entretiens),
- information et mobilisation des intervenants (maîtres d'œuvre, professionnels de l'immobilier),
- assistance auprès des habitants (diagnostics, esquisses d'aménagement, aide au montage administratif des dossiers),
- assistance auprès des élus (aide à la conception des aménagements publics),
- suivi technique et économique (relations entre les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre),
- suivi administratif et social (problèmes de relogement, mesures d'accompagnement social).

La convention d'opération définit les objectifs, les moyens mis en œuvre et les modalités de réalisation de l'O.P.A.H. L'ANAH accorde les aides aux propriétaires bailleurs privés pour la réhabilitation de leurs logements.

L'Etat participe au financement de l'animation-suivi, accorde des primes à l'amélioration de l'Habitat, finance des opérations de PALULOS et de réhabilitation du parc HLM.

Nous avons décidé, lors du BP de 1995, de maintenir notre aide pour les dossiers financés par l'Etat. Je vous rappelle que depuis 1985, le Conseil Général participe au financement de l'animation - suivi des O.P.A.H., à hauteur de 15 % de leur coût T.T.C..

II - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés.

Je vous précise que ce programme a été adopté par l'Assemblée départementale lors du vote du Budget Primitif 2011.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant précisé que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 65 682, sous-fonction74.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 44 303 € :

Demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale

MAITRE D'OUVRAGE	COUT EN € TTC	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) MOISSAC Programme d'animation-suivi pour l'amélioration de l'habitat de la ville de Moissac - 1 ^{ère} tranche/2011	47 313,76	47 313,76 x 15% = <u>7 097 €</u>
<u>Observation</u> : 1 ^{ère} tranche d'un programme d'animation-suivi de 5 années au total présentée dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne Année 2011.		
2) COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS GARONNE ET GASCOGNE Programme de 3 années d'animation-suivi du PIG logement à caractère social (2011-2012-2013)	97 026,70	97 026,70 x 15% = <u>14 554 €</u>
<u>Observation</u> : Programme d'animation-suivi sur 3 années : 2011-2012-2013 présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – Année 2011.		
3) SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY Programme de 3 années d'animation-suivi de l'OPAH en Midi-Quercy (2011-2012-2013)	151 019,00	151 019 x 15% = <u>22 652 €</u>
<u>Observation</u> : Programme d'animation-suivi sur 3 années : 2011-2012-2013 présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi-Quercy – Année 2009/phase 3.		

TOTAL.....44 303 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 65682, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,